

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 566**11 avril 2002****SOMMAIRE**

AD Immobilière S.A., Luxembourg	27149	S.à r.l., Bertrange	27141
Adamo Holding Group, S.à r.l., Luxembourg	27123	ExxonMobil Luxembourg UK, Bertrange	27141
Advanced Medical Devices S.A.H., Luxembourg	27143	Fidi S.A.H., Luxembourg	27134
AKH Properties S.C.I., Contern	27134	Fitness Balance, S.à r.l., Luxembourg	27138
Alpinist S.A., Grevenmacher	27141	Forever Holding S.A., Luxembourg	27140
AMDC, S.à r.l., Contern	27136	Garage J.P. Reuter et Fils, S.à r.l., Bettembourg	27144
Anglertreff, S.à r.l., Mertert	27155	Glaverlux Capital Holding S.A.	27138
Astrobal Conseil S.A., Luxembourg	27137	Gullwing S.A., Luxembourg	27150
Astrobal, Sicav, Luxembourg	27137	(3) H S.A. Holding S.A., Luxembourg	27153
Autoservice de la Moselle, S.à r.l., Mertert	27154	Handicap Zero S.A., Luxembourg	27142
B.G.D.C. S.A., Luxembourg	27131	Handicap Zero S.A., Luxembourg	27149
B.I.P. International S.A., Luxembourg	27135	Hanso S.A., Schifflange	27152
Baqus S.A., Luxembourg	27135	HBM S.A. Holding, Luxembourg	27152
BBL International Finance S.A., Luxembourg	27156	I.S.C., International Sponsoring Corporation S.A., Luxembourg	27147
BBL International Finance S.A., Luxembourg	27156	Imbonati A, S.à r.l., Luxembourg	27154
Beretta (Luxembourg) S.A., Luxembourg	27132	Immolys S.A., Luxembourg	27133
Beretta (Luxembourg) S.A., Luxembourg	27133	(L')Imprimerie S.A., Luxembourg	27147
Bijouterie Hoffmann-Grevenmacher S.A., Grevenmacher	27140	INC, Information Networks Consulting S.A., Luxembourg	27147
C.I.A.Lux, Compagnie Immobilière de l'Aéroport de Luxembourg S.A., Luxembourg	27149	International Packaging and Food Consult, GmbH, Luxembourg	27144
Carrelage Michel Scanzano, S.à r.l., Altwies	27163	International Safety Hard Alloy Corporation S.A. Holding, Luxembourg	27153
Casiopea Re S.A., Luxembourg	27137	ITAF, Italiana Turismi Agricoli Faber S.A., Luxembourg	27150
Cegimo S.C.I., Berchem	27135	L.S.L., Lingual Softwares Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	27141
Chinon Holding S.A., Luxembourg	27151	Laurbert & Sigfrid, S.à r.l., Luxembourg	27155
Clipco S.A., Esch-sur-Alzette	27134	Laxa Holding S.A., Luxembourg	27148
CMD, Communication Mobile Digitale S.A., Luxembourg	27143	Lux-Tank S.A., Luxembourg	27147
CND S.C.I., Senningerberg	27135	Lux-Trading and Consulting Corporation S.A., Luxembourg	27152
Cominex S.A., Syren	27136	Luxembourg Online S.A., Luxembourg	27153
Compass Investment Company II, S.à r.l., Luxembourg	27151	Luxline Holding S.A., Luxembourg	27148
Comptoir de Shaanxi, S.à r.l., Bascharage	27144	M.J.A. S.A., Luxembourg	27152
De l'Isle S.A., Luxembourg	27135	Malux S.A., Luxembourg	27146
Design Lardo S.A., Luxembourg	27145	Mersch-Eischen, S.à r.l., Lintgen	27155
DNC S.C.I., Senningerberg	27134	Metaleurop International S.A. Holding, Luxembourg	27154
E.B.G. Service, S.à r.l., Bridel	27156		
East-West Investments S.A., Howald	27148		
Elsen Spedition S.C.I., Banzelt	27122		
ExxonMobil Luxembourg Lubricants Limited,			

MG Consulting S.A., Luxembourg.....	27145	Sanicalor, S.à r.l., Berchem	27156
MSB Toiture Ferblanterie, S.à r.l.....	27151	Schufa, S.à r.l., Mertert.....	27164
Natexis-Cape S.A., Luxembourg.....	27159	Seid Consult, S.à r.l., Luxembourg	27158
Navigo S.A., Luxembourg	27154	SFA S.A.H., Luxembourg	27158
Newark S.A., Luxembourg	27138	Sichel Esch S.A., Esch-sur-Alzette.....	27153
Newstreet, S.à r.l., Luxembourg	27155	Silis, S.à r.l., Luxembourg	27145
Orpi S.A., Luxembourg	27158	Sogrape Reinsurance S.A.	27139
Outremont Invest S.A. Holding, Luxembourg....	27148	Sonate Holding S.A., Luxembourg	27140
Palais des Parfums, S.à r.l., Mertert	27142	St Georges Investment S.A., Luxembourg.....	27157
PEVI Aktiengesellschaft, Luxembourg	27122	St Georges Investment S.A., Luxembourg.....	27157
Piazza S.A., Luxembourg.....	27146	Thiel & Elsen Gefahrtlogistik S.A., Grevenmacher.....	27142
Porte Défense Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	27157	(Das) Tierhaus, S.à r.l., Strassen	27150
Potz Holding S.A., Mondorf-les-Bains.....	27145	Translaure, S.à r.l., Bettembourg	27136
Press & Co S.A., Luxembourg.....	27137	Translaure, S.à r.l., Differdange	27146
Rasco S.A., Luxembourg	27142	Uniconseils, S.à r.l., Howald	27134
Reitsport Diana, GmbH, Hagen	27164	VIM S.A. Luxembourg, Luxembourg	27136
Restevent Group S.A., Grevenmacher	27140	Villapool, S.à r.l., Luxembourg.....	27164
Rivepar Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg.....	27163	W.G.I., West German Investment S.A.H., Luxembourg	27143
Rossi Investments S.A., Luxembourg	27126	W.G.I., West German Investment S.A.H., Luxembourg	27143
Royal Construction S.A., Luxembourg	27139		
Safe-O-Tronics Int. Investment, S.à r.l., Luxembourg	27164		

ELSEN SPEDITION S.C.I., Société Civile Immobilière.

Gesellschaftssitz: L-6921 Banzelt.

Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung vom 27. Dezember 2001

Die Gesellschafter beschliessen:

- das Kapital von LUF in Euro umzuwandeln
 - das Kapital um 210,65 Euro zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von 24.789,35 Euro auf 25.000,00 Euro heraufzusetzen durch Einlage.

- dementsprechend den Nominalwert der Aktien anzupassen

- dementsprechend den Absatz 5 der Satzung wie folgt zu ändern:

«Das Gesellschaftskapital beträgt 25.000,00 Euro. Es ist eingeteilt in 100 Anteile zu je 250,00 Euro.»

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01108/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

PEVI AKTIENGESELLSCHAFT.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.078.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 octobre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2001, volume 515, folio 100, case 4.

I.- Que la société anonyme LUX-VRAC S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 74.078, a été constituée suivant acte sous seing privé à Vaduz (Liechtenstein), le 16 juillet 1992, et dont le siège a été transféré à Luxembourg et la nationalité luxembourgeoise adoptée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 331 du 8 mai 2000.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 janvier 2002.

J. Seckler.

(01244/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

ADAMO HOLDING GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

STATUTES

In the year two thousand one, on the seventh of December.
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

ADAMO HOLDINGS LTD., having its registered office in P.O. Box 146, Road Town, Tortola, BVI, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mrs Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg and by Mr José Correia, accountant, residing in Longwy (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A, by virtue of a proxy established on December 4, 2001.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name ADAMO HOLDING GROUP, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twenty-four thousand eight hundred Euros (24,800.- EUR) divided into two hundred and forty-eight (248) share quotas of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The share quotas have been subscribed by ADAMO HOLDINGS LTD, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty-four thousand eight hundred Euros (24,800.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate

For the purpose of the registration, the capital is valued at one million four hundred and thirty Luxembourg francs (1.000.430,- LUF).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately fifty thousand Luxembourg francs (50.000,- LUF).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by two managers:

- a) Mr Massimiliano Salerno, company director, residing in 6, Impasse de la Fontaine, 98000 Monaco, MC,
- b) Mr John A. Hilton, company director, residing in 40, rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland.

The duration of their mandates is unlimited and they have the power to bind the company by their single signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

ADAMO HOLDINGS LTD., ayant son siège social à P.O. Box 146, Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg et Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Longwy (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 décembre 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination ADAMO HOLDING GROUP, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-quatre mille huit cents euros (24.800,- EUR) représenté par deux cent quarante-huit (248) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par ADAMO HOLDINGS LTD, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-quatre mille huit cents euros (24.800,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million quatre cent trente francs luxembourgeois (1.000.430,- LUF).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Décision de l'associé unique

1) La société est administrée par deux gérants:

a) Monsieur Massimiliano Salerno, administrateur de sociétés, demeurant à 6, Impasse de la Fontaine, 98000 Monaco, MC,

b) Monsieur John A. Hilton, administrateur de sociétés, demeurant à 1204 Genève, Suisse.

La durée de leurs mandats est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferry, J. Correia, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 100, case 11. – Reçu 10.004 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 décembre 2001.

G. Lecuit.

(00895/220/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

ROSSI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

STATUTES

In the year two thousand one, on the seventh of December.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mrs Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg and by Mr José Correia, accountant, residing in Longwy (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at Luxembourg, here represented by Mrs Christelle Ferry, prenamed, and by Mr José Correia, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of ROSSI INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of May at 11.00 a.m. and the first time in the year 2002.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2001.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares.	155
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares.	155
Total: three hundred and ten shares	310

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the capital is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,

b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,

c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in Luxembourg.

4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

Meeting of the board of directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company by its individual signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, et par Monsieur José Correia, comptable, demeurant à Longwy (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Madame Christelle Ferry, prénommée, et par Monsieur José Correia, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROSSI INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelées aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferry, J. Correia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 100, case 10. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 décembre 2001.

G. Lecuit.

(00894/220/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

B.G.D.C., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.347.

—

Assemblée Extraordinaire du 19 décembre 2001

Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social de la société à 17.00 heures

Président: Monsieur Victor Rockenbrod

Secrétaire: Monsieur Bernard Rockenbrod

Scrutateur: Madame Annette Rockenbrod

Capital présent ou représenté: 100 %.

A l'unanimité, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Jean Schons est acceptée avec effet au 17 décembre 2001.
- Madame Annette Rockenbrod, demeurant à Luxembourg, est nommée nouvel administrateur à partir de cette même date.

V. Rockenbrod / B. Rockenbrod / A. Rockenbrod

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 73, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01019/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

BERETTA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.553.

In the year two thousand one, on the seventeenth of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BERETTA (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on September, 25, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations no 656 of December 17, 1996, the articles of which have been amended by deeds of the undersigned notary on October 11, 1996, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 17 of February 18, 1997 and on June 5, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 835 of November 15, 2000.

The meeting was opened by Mrs Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr David Sana, lawyer, residing in F-Freyming.

The meeting elected as scrutineer Mr José Correia, comptable, residing in F-Longwy.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To amend article 14 of the articles of association as follows: «The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of November and shall terminate on the 31st of October of the next year with the exception of the accounting year 2001, which shall begin on the 1st of January 2001 and shall terminate on the 31st of October 2001.»

2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the book year of the corporation into a book year starting November 1st and ending October 31st, with the exception of the actual book year, which will run from January 1st, 2001 up to and including October 31st, 2001.

Second resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of the article 14 of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 14.** The book year of the corporation shall begin on the 1st of November and shall terminate on the 31st of October of the next year.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately twenty-five thousand Luxembourg francs (25.000,- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BERETTA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 septembre 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 656 du 17 décembre 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 11 octobre 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 17 du 18 février 1997, et en date du 5 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 835 du 15 novembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur David Sana, juriste, demeurant à F-Freyming.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur José Correia, comptable, demeurant à F-Longwy.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modifier l'article 14 des statuts comme suit: «L'année sociale commence le 1^{er} novembre et finit le 31 octobre de l'année suivante, à l'exception de l'année sociale 2001, qui a commencé le 1^{er} janvier 2001 pour se terminer le 31 octobre 2001.»

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première resolution

L'assemblée générale décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} novembre pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante.

L'actuelle année sociale a débuté le 1^{er} janvier 2001 pour se terminer le 31 octobre 2001.

Deuxième resolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} novembre et finit le 31 octobre de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ferry, D. Sana, J. Correia, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 132S, fol. 100, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 décembre 2001.

G. Lecuit.

(00898/220/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

BERETTA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.553.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 décembre 2001.

G. Lecuit.

(00899/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

IMMOLYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 32.406.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(01001/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

CLIPCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 51.763.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 65, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2001.

F. Laplume.

(01002/316/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

FIDI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 13.890.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(01003/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

UNICONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2317 Howald, 13, rue Général Patton.
R. C. Luxembourg B 60.879.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 562, fol. 81, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 4 janvier 2002.

Signature.

(01005/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

AKH PROPERTIES S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5324 Contern, Z.I. Weihergewann.

Extrait de la réunion des associés tenue en date du 21 décembre 2001

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;

- décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 2.478,94 EUR représenté par 100 parts sociales sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01011/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

DNC S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

Extrait de la réunion des associés tenue en date du 21 décembre 2001

Conversion du capital en euro

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;

- décident d'augmenter le capital social de 42,13 Euro pour le porter de son montant actuel de 4.957,87 Euro à 5.000,00 Euro par un versement en espèces;

- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 5.000,00 EUR représenté par 200 parts sociales d'une valeur nominale de 25,00 Euro.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01012/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

CND S.C.I., Société Civile Immobilière.
Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

—
Extrait de la réunion des associés tenue en date du 21 décembre 2001

Conversion du capital en euro

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;
- décident d'augmenter le capital social de 42,13 Euro pour le porter de son montant actuel de 4.957,87 Euro à 5.000,00 Euro par un versement en espèces;
- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 5.000,00 Euro représenté par 200 parts sociales d'une valeur nominale de 25,00 Euro.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01013/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

DE L'ISLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 37.104.

—
Les bilans aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 563, fol. 3, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Signature.

(01014/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

BAQUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 71.545.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Signature.

(01015/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

CEGIMO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3321 Berchem, 12, rue de la Montée.

—
Extrait de la réunion des associés tenue en date du 21 décembre 2001

Conversion du capital en euro

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;
- décident de supprimer la mention de la valeur nominale des parts;
- décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 4.957,87 Euro représenté par 200 parts sociales sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01016/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

B.I.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 74.079.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Signature.

(01023/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

TRANSLAURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 13, op Preteschacker.
R. C. Luxembourg B 68.762.

Rapport de gestion sur l'année 2000

L'année 2000 se clôture avec un bénéfice de 1.553.703,- LUF. Au cours de l'exercice 2000 les affaires ont connu un développement normal.

Nous estimons que cette évolution persistera au cours de l'exercice 2001 et nous proposons aux associés d'affecter les résultats intégralement comme report à nouveau.

Luxembourg, le 8 juin 2001.

J. Jeantet.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01017/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

AMDC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, rue de Chaux.

Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;
 - décident de supprimer la mention de la valeur nominale des parts sociales;
 - décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 30.986,69 Euro représenté par 100 parts sociales sans valeur nominale.»
- Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01021/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

VIM S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 29.333.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en FRF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la valeur nominale des actions émises.

L'assemblée décide d'accepter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 32.014,29 Euro représenté par 50 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01022/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

COMINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 7, op der Maes.
R. C. Luxembourg B 53.931.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 13,31 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 à 31.000,00 EUR par incorporation de réserves libres.

L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 31.000,00 EUR représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 31,00 EUR chacune.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01029/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

PRESS & CO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 50.541.

Le bilan de liquidation au 20 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Signature.

(01024/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

ASTROBAL CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.965.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 30 novembre 2001

Monsieur Juan de Callatay s'est démis de son mandat d'Administrateur avec effet au 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 4, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01026/007/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

ASTROBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.964.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 30 novembre 2001

Monsieur Juan de Callatay s'est démis de son mandat d'Administrateur avec effet au 21 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 4, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01027/007/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

CASIOPEA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 28.154.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 7 novembre 2001

« 7. Démission d'un Administrateur

Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Jacinto Diaz de son poste d'Administrateur avec effet à ce jour. Le Conseil remercie Jacinto Diaz pour l'intérêt qu'il a porté au développement des activités de la société.

8. Cooptation d'un Administrateur

Le Conseil coopte Monsieur Ramon Encisco Berge en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Jacinto Diaz, avec effet à ce jour.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.»

Pour la Société

R. Frère

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01035/730/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

NEWARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 27 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions émises.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 30.986,69 EUR représenté par 100 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01030/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

GLAVERLUX CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 57.146.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2001« 1. L'assemblée générale décide de convertir le capital social de 70.000.000,- LUF en 1.735.254,67341 EUR (cours de conversion officiel: 1,- EUR=40,3399 francs luxembourgeois), avec effet au 1^{er} janvier 2002.

2. L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 745,32659 EUR pour le porter de son montant actuel de 1.735.254,67341 EUR à 1.736.000,- EUR par incorporation des réserves libres et augmentation de la valeur nominale des actions.

La libération a eu lieu moyennant incorporation de réserves libres à concurrence de 745,32659 EUR, ainsi que ces réserves résultent du bilan de l'exercice 2000 dûment approuvé et dont la disponibilité a été certifiée par le conseil d'administration. La déclaration afférente du conseil d'administration restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants, annexée au présent procès-verbal.

3. L'assemblée générale décide d'échanger les 7.000 actions anciennes de 10.000,- LUF contre 7.000 actions nouvelles de 248,- EUR chacune.

4. Suite aux résolutions précédentes l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social s'élève à un million sept cent trente-six mille euros (1.736.000,- EUR), représenté par sept mille (7.000) actions de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) par action, entièrement libérées. Ces actions sont et resteront nominatives. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.»

L'assemblée charge l'Administrateur-Délégué de procéder aux formalités légales nécessaires.»

Pour la Société

R. Frère

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01031/730/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

FITNESS BALANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.452.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de FITNESS BALANCE, S.à r.l. du 31 décembre 2001 tenue au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg

L'assemblée a approuvé les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2000 ainsi que le rapport de gestion du conseil de Gérance et le rapport du réviseur d'entreprises.

L'assemblée a décidé de reporter à nouveau la perte de l'exercice 2000 s'élevant à EUR 21.056.000,-.

L'assemblée a donné décharge au Conseil de Gérance et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat pour la période couverte par les comptes consolidés tels qu'approuvés.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

FITNESS BALANCE, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 563, fol. 2, case 1. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01075/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

SOGRAPE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.974.

Extract of the circular resolutions of the Board of Directors held by circular vote on 7th August, 2001

« 2. The Board accepts the resignation of Mr Frederick Gabriel as Director of the Company with effect on 6th August 2001.

3. The Board decides to co-opt Mr Gérard Dardenne as Director of the Company in replacement of Mr Frederick Gabriel with effect on 6th August 2001.

Mr Gérard Dardenne accepts this appointment.

This cooptation will be ratified during the next meeting of the shareholders.

4. The Board decides to appoint Mr Gérard Dardenne as Legal Representative (Managing Director) of the Company in accordance with article 94 (3) of the Law of 6th December 1991 on Insurance and Reinsurance Companies, as amended, effective 6th August 2001.

Mr Gérard Dardenne accepts this appointment.

His powers are determined in a separate schedule which shall form an integral part of the present minutes.

Therefore, Mr Frederick Gabriel's powers of signature which have been conferred to him by the Board of Directors on 30th December 1997 expire with his mandates.

5. The Board decides to appoint Mr Gérard Dardenne as Secretary of the Board of Directors.»

Traduction libre de ce qui précède:

2. Le Conseil d'Administration accepte la démission de M. Frederick Gabriel en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 6 août 2001.

3. Le Conseil décide de nommer M. Gérard Dardenne en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Frederick Gabriel avec effet au 6 août 2001.

Monsieur Gérard Dardenne accepte cette nomination.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

4. Le Conseil décide de nommer M. Gérard Dardenne en tant que Dirigeant Agréé (Administrateur-Délégué) de la Société, en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée, avec effet au 6 août 2001.

Monsieur Gérard Dardenne accepte cette nomination.

Ses pouvoirs sont fixés dans un document annexé au présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante. Ainsi, il est mis fin aux pouvoirs de signature de M. Frederick Gabriel qui lui ont été conférés par décision du Conseil d'Administration en date du 30 décembre 1997.

5. Le Conseil décide de nommer M. Gérard Dardenne en tant que Secrétaire du Conseil d'Administration.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01033/730/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

ROYAL CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.760.

*Assemblée Extraordinaire du 14 décembre 2001**Rapport de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social de la société à 17.00 heures*

Président: Monsieur Bernard Rockenbrod

Secrétaire: Madame Annette Rockenbrod-Kneip

Scrutateur: Monsieur Victor Rockenbrod.

Capital présent ou représenté: 100 %.

A l'unanimité, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Jean Schons est acceptée avec effet au 27 octobre 2001.

- Monsieur Victor Rockenbrod, demeurant à Luxembourg, est nommé nouvel administrateur à partir de cette même date et sa démission pour le poste de commissaire aux comptes est retenue.

- Monsieur Paul Rockenbrod, demeurant à Luxembourg, est appelé au poste de commissaire aux comptes.

B. Rockenbrod / A. Rockenbrod / V. Rockenbrod

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 73, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01059/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

SONATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 69.208.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions.

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 30.986,69 EUR représenté par 1.000 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01036/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

BIJOUTERIE HOFFMANN-GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, Coin Grand-rue/route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 55.386.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 32.000,00 EUR représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01037/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

FOREVER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 22.794.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 123.946,76 EUR représenté par 400 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01038/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

RESTEVEN GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale I.
R. C. Luxembourg B 70.777.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 568,75 EUR pour le porter de son montant actuel de 66.931,25 à 67.500,00 EUR par incorporation de réserves libres.

L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 67.500,00 EUR représenté par 270 actions d'une valeur nominale de 250,00 EUR chacune.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01039/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

ALPINIST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6791 Grevenmacher, 20, rue de Thionville.
H. R. Luxemburg B 53.863.

Protokoll der ausserordentlichen Versammlung vom 20. Dezember 2001

Beschlüsse

Die Verwaltungsratsmitglieder nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

- das aktuelle Stammkapital von LUF in Euro umzuwandeln;
 - das Stammkapital um 263,31 EUR zu erhöhen, um es von seinem jetzigem Betrag von 30.986,69 EUR auf 31.250,00 EUR heraufzusetzen durch Einbringung von freien Rücklagen;
 - dementsprechend den Nominalwert der Aktien anzupassen;
 - dementsprechend den Absatz 5 der Satzung wie folgt zu ändern:
«Das Gesellschaftskapital beträgt 31.250,00 EUR. Es ist eingeteilt in 1.250 Aktien zu je 25,00 EUR.»
- Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01040/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

ExxonMobil LUXEMBOURG LUBRICANTS LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 2.000.000,- £.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 82.990.

Extract of the Minutes of the Board of Directors of July 19, 2001

The Board of Directors of ExxonMobil LUXEMBOURG LUBRICANTS LIMITED took no exception and nominated Messrs H.E. Benne and D. Levy as General Proxy effective July 1, 2001.

True copy
R. Kremer

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01041/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

**ExxonMobil LUXEMBOURG UK,
(anc. MOBIL LUXEMBOURG ASIA).**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 73.859.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Signature.

(01042/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

L.S.L., LINGUAL SOFTWARES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 25.303.

Extrait de la réunion des associés tenue en date du 14 décembre 2001

Conversion du capital social en Euro

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;
- décident d'augmenter le capital social de 1.421,30 EUR pour le porter de son montant actuel de 49.578,70 EUR à 51.000,00 EUR par incorporation de réserves libres;
- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 51.000,00 EUR représenté par 1.500 parts sociales d'une valeur nominale de 34,00 EUR.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01054/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

HANDICAP ZERO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 29.326.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 27 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:
L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en FRF en Euro.
L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions.
L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à 76.224,51 EUR représenté par 500 actions sans valeur nominale.»
Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01043/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

THIEL & ELSEN GEFAHRGUTLOGISTIK S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, an den Längten.
H. R. Luxemburg B 66.757.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung vom 21. Dezember 2001

1. Umwandlung des Kapitals von LUF in Euro.
2. Dementsprechend den Nominalwert der Aktien aufzuheben.
3. Abänderung von Absatz 3 der Satzung wie folgt: «Das Gesellschaftskapital beträgt 49.578,70 EUR. Es ist eingeteilt in 2.000 Aktien ohne Nennwert.»
Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01044/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

RASCO S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. INTERNATIONAL REALITY INVESTMENTS S.A. HOLDING).
Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 18.691.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung vom 21. Dezember 2001

1. Umwandlung des Kapitals von DEM in Euro.
2. Das Stammkapital um 5.885,15 EUR zu erhöhen, um es von seinem jetzigem Betrag von 639.114,85 EUR auf 645.000,00 EUR heraufzusetzen durch Einbringung von freien Rücklagen.
3. Dementsprechend den Nominalwert der Aktien anzupassen.
4. Abänderung von Absatz 5 der Satzung wie folgt: «Das Gesellschaftskapital beträgt 645.000,00 EUR. Es ist eingeteilt in 3.000 Aktien zu je 215,00 EUR.»
Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01045/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

PALAIS DES PARFUMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 21.274.

Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix:
- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;
- décident d'augmenter le capital social de 263,31 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.250,00 EUR par incorporation de réserves libres;
- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 31.250,00 EUR représenté par 1.250 parts sociales d'une valeur nominale de 25,00 EUR.»
Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01055/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

ADVANCED MEDICAL DEVICES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 27.557.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 26 mai 1988.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 2001, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 4, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADVANCED MEDICAL DEVICES S.A.

Signature

(01046/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

CMD, COMMUNICATION MOBILE DIGITALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 90A, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 43.411.

Statuts coordonnés avec effet au 1^{er} janvier 2002 suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMMUNICATION MOBILE DIGITALE S.A.

Signature

(01047/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

W.G.I., WEST GERMAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 31.741.

Statuts coordonnés avec effet au 1^{er} janvier 2002 suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEST GERMAN INVESTMENT S.A.

Signature

(01048/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

W.G.I., WEST GERMAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 31.741.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2001

Cinquième résolution

Dans le cadre de la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, l'assemblée générale décide d'augmenter le capital social, avec effet au 1^{er} janvier 2002, par incorporation de réserves à concurrence de trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (BEF 33.990,-) francs belges pour le porter de son montant actuel de quatre millions (BEF 4.000.000,-) de francs belges à quatre millions trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (BEF 4.033.990,-) francs belges, sans création d'actions nouvelles.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de convertir, à partir du 1^{er} janvier 2002, le capital social de quatre millions trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix (BEF 4.033.990,-) francs belges en cent mille (EUR 100.000,-) euros.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la valeur nominale des actions au nouveau montant du capital social.

Le capital social sera ainsi représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier, à partir du 1^{er} janvier 2002, le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à prendre toutes autres mesures nécessaires liées à l'introduction de l'euro.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEST GERMAN INVESTMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 562, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01049/255/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

COMPTOIR DE SHAANXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bascharage, 21, boulevard J-F Kennedy.

R. C. Luxembourg B 57.454.

Extrait de la réunion des associés tenue en date du 21 décembre 2001

Conversion du capital social en Euro

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix:

- décident de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro;
- décident de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des parts sociales;
- décident d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 86.143,00 EUR représenté par 3.475 parts sociales sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01050/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

GARAGE J.P. REUTER ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 105, route d'Esch.

Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;
- décident de supprimer la mention de la valeur des parts sociales;
- décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 86.762,73 EUR représenté par 3.500 parts sociales sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01051/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

INTERNATIONAL PACKAGING AND FOOD CONSULT, GmbH,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1718 Luxembourg, 18B, rue Haute.

H. R. Luxemburg B 51.066.

Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung vom 24. Dezember 2001

Laut Auftrag der Gesellschafter beschliesst der technische Geschäftsführer:

- das Kapital von LUF in Euro umzuwandeln
 - das Kapital um 105,32 Euro zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von 12.394,68 Euro auf 12.500,00 Euro heraufzusetzen durch Einbringung von freien Rücklagen.
 - dementsprechend den Nominalwert der Aktien anzupassen
 - dementsprechend den Absatz 6 der Satzung wie folgt zu ändern:
- «Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500,00 Euro (zwölftausendfünfhundert Euro). Es ist eingeteilt in 100 Anteile zu je 125,00 Euro (hundertfünfundzwanzig Euro).»

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01128/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

DESIGN LARDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 68.147.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions émises.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 30.986,69 EUR représenté par 1.250 actions sans valeur nominale. Les actions sont libérées à 50 % de sorte que la somme de 15.493,35 EUR se trouve à la libre disposition de la société.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01052/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

SILIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 27.598.

Extrait de la réunion des associés tenue en date du 14 décembre 2001

Conversion du capital social en Euro

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;

- décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales;

- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 68.170,72 EUR représenté par 2.750 parts sociales sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01053/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

POTZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 57, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 31.357.

Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001

Décisions

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 30.986,69 EUR représenté par 100 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01056/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

MG CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann.
R. C. Luxembourg B 83.223.

Extrait des résolutions du conseil d'administration qui s'est tenu le 23 novembre 2001

Au Conseil d'Administration de MG CONSULTING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg au 24, rue Léon Kauffmann, L-1853 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2001.

Luxembourg, le 11 décembre 2001.

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01057/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

TRANSLAURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier.
R. C. Luxembourg B 68.762.

Convention de cession de parts sociales

Entre les soussignés:

D'une part: la société FILOG S.A., ayant son siège social à F-25000 Besançon, 4, chemin de l'Escale, immatriculée au registre de commerce de Besançon et portant le numéro d'immatriculation suivant: 662 820 067 00103

ci-après dénommé «le cessionnaire»

et

d'autre part: Monsieur Jacques Jeantet, industriel, demeurant à F-25000 Besançon, 38, rue des Montboucons

ci-après dénommé «le cédant»

il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Art. 1^{er}. Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, sous les garanties ordinaires de droit et pour quitte et libre de toute dette, gage ou saisie la pleine propriété des 124 parts sociales (124) soit 100 % du capital, qu'il possède dans la société TRANSLAURE, S.à r.l., ayant son siège social à L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier, B. P. 89.

Art. 2. Le cessionnaire obtient avec effet à partir de ce jour la propriété et la libre jouissance de ces parts sociales.

Art. 3. Cette cession est consentie et acceptée pour le prix global de douze mille quatre cents (12.400,-) Euros, prix que le cédant reconnaît avoir reçu.

Art. 4. Le cessionnaire déclare être informé de la situation financière de la société précitée et n'en demande pas de plus ample description.

Fait à Besançon, le 12 décembre 2001 en autant d'originaux que de parties.

J. Jeantet / FILOG

Le cédant / Le cessionnaire

- / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 63, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01058/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

MALUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 28.862.

*Protokoll der ausserordentlichen Versammlung vom 24. Dezember 2001**Beschlüsse*

Die Verwaltungsratsmitglieder nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

- das aktuelle Stammkapital von FRF in Euro umzuwandeln;
- dementsprechend den Nominalwert der Aktien aufzuheben;
- dementsprechend den Absatz 5 der Satzung wie folgt zu ändern:

«Das Gesellschaftskapital beträgt 76.224,51 EUR. Es ist eingeteilt in 500 Aktien ohne Nennwert.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01060/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

PIAZZA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 71.324.

*Extrait de la réunion des actionnaires tenue en date du 24 décembre 2001**Décisions*

Après en avoir délibéré, l'assemblée à la majorité des voix:

- décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;
- décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions;
- décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 30.986,69 EUR représenté par 1.000 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01062/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

L'IMPRIMERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2268 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont.
R. C. Luxembourg B 45.634.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions émises.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 30.986,69 EUR représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01063/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

LUX-TANK S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 46.576.

Protokoll der Ausserordentlichen Versammlung vom 24. Dezember 2001

Beschlüsse

Die Verwaltungsratsmitglieder nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

- das aktuelle Stammkapital von LUF in Euro umzuwandeln

- dementsprechend den Nominalwert der Aktien aufzuheben

- dementsprechend den Absatz 5 der Satzung wie folgt zu ändern:

«Das Gesellschaft beträgt 30.986,69 EUR. Es ist eingeteilt in 1.250 Aktien ohne Nennwert.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01064/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

INC, INFORMATION NETWORKS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de 263,31 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.250,- EUR par incorporation de réserves libres.

L'assemblée décide d'adapter en conséquence de la valeur nominale des actions émises et du capital social.

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 31.250,- EUR, représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01065/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

I.S.C., INTERNATIONAL SPONSORING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue St. Hubert.
R. C. Luxembourg B 55.018.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 30.986,69 EUR, représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01066/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

LUXLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 46.680.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 31.234,58 EUR, représenté par 1.260 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01067/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

LAXA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 46.679.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 31.234,58 EUR, représenté par 1.260 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01068/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

EAST-WEST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1231 Howald, 6, avenue Berchem.
R. C. Luxembourg B 52.443.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions émises.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 30.986,69 EUR, représenté par 1.000 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01069/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

OUTREMONT INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 45.082.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 21 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 421,30 EUR pour le porter de son montant actuel de 49.578,70 EUR à 50.000,- EUR par incorporation de réserves libres.

L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 50.000,- EUR, représenté par 2.000 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01074/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

AD IMMOBILIERE, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 37.134.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 14 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 437 du 20 novembre 1991, modifiée par acte passé par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 689 du 9 décembre 1997.

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société AD IMMOBILIERE S.A., tenue au siège social en date du 28 décembre 2001, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.
2. L'assemblée générale décide de convertir le capital social de ITL en EUR au cours de EUR 1,- pour ITL 1.936,27, de sorte que le capital social se montera provisoirement à EUR 738.803,47, représenté par 31.800 actions sans désignation de valeur nominale.
3. L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 8.496,53 pour le porter de son montant actuel converti de EUR 738.803,47 à EUR 747.300,- par l'incorporation des résultats reportés.
4. L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à EUR 23,50 par action.
5. Suite aux quatre résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à sept cent quarante-sept mille trois cent (747.300,-) Euros, représenté par trente et un mille huit cents (31.800,-) actions de vingt-trois Euros et cinquante cents (23,50) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AD IMMOBILIERE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 562, fol. 98, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01070/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

HANDICAP ZERO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 29.326.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 27 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en FRF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 76.224,51 EUR, représenté par 500 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01077/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

**C.I.A.LUX, COMPAGNIE IMMOBILIERE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 50.522.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 décembre 2001**Conversion du capital social en Euro*

Après en avoir délibéré, l'assemblée à la majorité des voix:

- décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro

- décide de supprimer la mention de la valeur nominale des actions

- décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 2.726.828,77 EUR, représenté par 1.100 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01078/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

ITAF, ITALIANA TURISMI AGRICOLI FABER, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 72.217.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 7 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 996 du 24 décembre 1999.

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société ITAF S.A., tenue au siège social en date du 28 décembre 2001, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.
2. L'assemblée générale décide de convertir le capital social de LUF en EUR au cours de EUR 1,- pour LUF 40,3399, de sorte que le capital social se montera à EUR 30.986,69, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

3. Suite aux deux résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ITAF S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 562, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01071/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

GULLWING, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 63.022.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 330 du 11 mai 1998.

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société GULLWING S.A., tenue au siège social en date du 28 décembre 2001, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.
2. L'assemblée générale décide de convertir le capital social de LUF en EUR au cours de EUR 1,- pour LUF 40,3399, de sorte que le capital social se montera à EUR 34.333,25, représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale.

3. Suite aux deux résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-quatre mille trois cent trente-trois Euros et vingt-cinq cents (34.333,25), représenté par mille (1.000) actions.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GULLWING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 562, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01072/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

DAS TIERHAUS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8008 Strassen, 130-132, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 47.495.

Protokoll der Ausserordentlichen Versammlung vom 21. Dezember 2001

Beschlüsse

Die Gesellschafter nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

- das aktuelle Stammkapital von LUF in Euro umzuwandeln
- dementsprechend den Nominalwert der Anteile aufzuheben
- dementsprechend den Absatz 5 der Satzung wie folgt zu ändern:
«Das Gesellschaftskapital beträgt 12.394,68 Euro. Es ist eingeteilt in 500 Anteile.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01112/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

CHINON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 56.066.

Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 16 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 582 du 11 novembre 1996.

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société CHINON HOLDING S.A., tenue au siège social en date du 28 décembre 2001, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale décide de supprimer temporairement la valeur nominale des actions.
2. L'assemblée générale décide de convertir le capital social de LUF en EUR au cours de EUR 1,- pour LUF 40,3399, de sorte que le capital social se montera provisoirement à EUR 30.986,69, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.
3. L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 263,31 pour le porter de son montant actuel converti de EUR 30.986,69 à EUR 31.250,- par l'incorporation des résultats reportés.
4. L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à EUR 25,- par action.
5. Suite aux quatre résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante (31.250,-) Euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHINON HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2001, vol. 562, fol. 98, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01073/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

COMPASS INVESTMENT COMPANY II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.971.

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de
COMPASS INVESTMENT COMPANY II, S.à r.l.,
du 31 décembre 2001 tenue au 58, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg*

L'assemblée a approuvé les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2000 ainsi que le rapport de gestion du Conseil de Gérance et le rapport du réviseur d'entreprises.

L'assemblée a décidé de reporter à nouveau la perte de l'exercice 2000 s'élevant à EUR 11.578.000,-.

L'assemblée a donné décharge au Conseil de Gérance et au Réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat pour la période couverte par les comptes consolidés tels qu'approuvés.

L'assemblée a transféré le siège social de la Société au 398, route d'Esch à L-1471 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2001.

Pour extrait sincère et conforme
Pour publication et réquisition
COMPASS INVESTMENT COMPANY II, S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 563, fol. 2, case 1. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01076/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

MSB TOITURE FERBLANTERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 74.247.

Le siège social de la société MSB TOITURE FERBLANTERIE, S.à r.l., à L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig est dénoncé avec effet au 31 décembre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 5, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01119/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

HANSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle Um Monkeler.
R. C. Luxembourg B 59.257.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions émises.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 123.946,76 EUR, représenté par 100 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01079/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

M.J.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 54.531.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 263,31 EUR pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.250,- EUR par incorporation de réserves libres.

L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 31.250,- EUR, représenté par 1.250 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01080/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

HBM S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 49.091.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 21 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en FRF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 1.905.612,72 EUR, représenté par 12.500 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01081/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

LUX-TRADING AND CONSULTING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 38.946.

Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001

Décisions

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale à la majorité des voix:

- décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro

- décide de supprimer la mention de la valeur des actions

- décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 30.986,69 EUR, représenté par 1.000 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01083/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

SICHEL ESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 13.429.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de 273,84 EUR pour le porter de son montant actuel de 32.226,16 EUR à 32.500,- EUR par incorporation de réserves libres.

L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 32.500,- EUR, représenté par 130 actions d'une valeur nominale de 250,- EUR chacune.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01082/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

LUXEMBOURG ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, rue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 52.947.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 123.946,76 EUR, représenté par 5.000 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01084/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

INTERNATIONAL SAFETY HARD ALLOY CORPORATION S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 1.957.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions.

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 123.946,76 EUR, représenté par 5.000 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01085/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

3 H S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 49.077.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 21 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide de supprimer en conséquence la mention de la valeur nominale des actions

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 335.387,84 EUR, représenté par 2.200 actions sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01087/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

NAVIGO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 59.573.

—
Protokoll der Ausserordentlichen Versammlung vom 24. Dezember 2001

Beschlüsse

Die Verwaltungsratsmitglieder nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

- das aktuelle Stammkapital von LUF in Euro umzuwandeln
 - das Stammkapital um 13,31 Euro zu erhöhen um es von seinem jetzigem Betrag von 30.986,69 EUR auf 31.000,- EUR heraufzusetzen durch Einbringung von freien Rücklagen
 - dementsprechend den Nominalwert der Aktien anzupassen
 - dementsprechend den Absatz 5 der Satzung wie folgt zu ändern:
«Das Gesellschaft beträgt 31.000,- EUR. Es ist eingeteilt in 100 Aktien zu je 31,- Euro.»
- Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01086/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

METALEUROP INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 9.854.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 21 décembre 2001

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de 558,22 EUR pour le porter de son montant actuel de 65.691,78 EUR à 66.250,- EUR par incorporation de réserves libres.

L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 66.250,- EUR, représenté par 2.650 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01088/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

AUTOSERVICE DE LA MOSELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 35.113.

—
Extrait de la réunion des associés tenue en date du 27 décembre 2001

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix:

- décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro
- décide de supprimer la mention de la valeur nominale des parts sociales
- décide d'adapter l'article relatif au capital social dans les statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 12.394,68 EUR, représenté par 100 parts sociales sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01089/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

IMBONATI A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.309.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01176/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

LAURBERT & SIGFRID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 48, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 62.825.

—
Extrait de la réunion des associés tenue en date du 27 décembre 2001

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro
- décident d'augmenter le capital social de 105,32 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de réserves libres
- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à 12.500,- EUR, représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01090/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

MERSCH-EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7447 Lintgen.
R. C. Luxembourg B 43.894.

—
Extrait de la réunion des associés tenue en date du 27 décembre 2001

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro
- décident d'augmenter le capital social de 105,32 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de réserves libres
- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à 12.500,- EUR, représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01092/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

ANGLERTREFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 39.569.

—
Extrait de la réunion des associés tenue en date du 20 décembre 2001

Conversion du capital en Euro

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro
- décident de supprimer la mention de la valeur nominale des parts sociales
- décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 12.394,68 EUR, représenté par 100 parts sociales sans valeur nominale.»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01093/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

NEWSTREET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.117.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01177/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

E.B.G. SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 86C, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.970.

—
Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro
- décident d'augmenter le capital social de 105,32 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de réserves libres
- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 12.500,- EUR, représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR.»
Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01094/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

SANICALOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 12, rue de la Montée.
R. C. Luxembourg B 46.777.

—
Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité des voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro
- décident d'augmenter le capital social de 105,32 EUR pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR par incorporation de réserves libres
- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social de la société est fixé à 12.500,- EUR, représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR.»
Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01095/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

BBL INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.080.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 97, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

(01096/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

BBL INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.080.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Thierry Lambrecht, directeur de BBL (BANQUE BRUXELLES LAMBERT), demeurant 3, place du Nouveau Marché-aux-Grains à B-1000 Bruxelles, avec effet au 1^{er} décembre 2001. L'assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Pierre Straet, directeur général de BBL (BANQUE BRUXELLES LAMBERT), demeurant 75, avenue Armand Huysmans, boîte 15 à B-1050 Bruxelles. Son mandat prendra cours à dater du 1^{er} décembre 2001 et se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Elmar Baert, administrateur-délégué du CREDIT EUROPEEN, demeurant 7, rue Philippe II à L-2340 Luxembourg, et de Monsieur Bernard Trempont, directeur général

du CREDIT EUROPEEN, demeurant 16, rue des Champs à L-1323 Luxembourg, ainsi que le mandat de réviseur d'entreprises de ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01098/595/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

ST GEORGES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.251.

—
Le bilan de la société au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un Mandataire

(01097/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

ST GEORGES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.251.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2001.
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 89, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01102/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

PORTE DEFENSE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.315.

—
Les comptes annuels au 29 février 2000, au 31 mars 2000 et au 31 mars 2001 enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01178/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

ORPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.401.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 14 décembre 2001*

Le siège social de la société a été transféré du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Suite à la démission de Monsieur Lex Thielen, avocat à la Cour, demeurant 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société, le Conseil d'Administration décide de coopter en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Alexander Bianu, administrateur de sociétés, demeurant 1, Place de l'Alma à F-75116 Paris;
- Monsieur Georges Krieger, avocat-avoué, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1636 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme, Luxembourg, le 14 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 563, fol. 1, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01100/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

SEID CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 57, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 46.585.

—
Extrait de la réunion des associés tenue en date du 21 décembre 2001

Conversion du capital en Euro

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;
- décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euro pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euro à 12.500,- Euro par incorporation de réserves libres;
- décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 12.500,- Euro représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- Euro»

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01103/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

S.F.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.029.

Constituée suivant acte reçu par M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mars 1998, publié au Mémorial C 485 du 2 juillet 1998.

Statuts modifiés par acte reçu par M^e Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 octobre 2000, publié au Mémorial C 350 du 14 mai 2001.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 2001

2. Transfert du siège social

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 43 boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg et ce dès le 1^{er} janvier 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 563, fol. 8, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01137/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

NATEXIS-CAPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) NATEXIS BANQUES POPULAIRES (LUXEMBOURG) S.A., une société établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse,

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Evelyne Etienne, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2) NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, une société anonyme de droit français, établie et ayant son siège social à Paris VII, rue Fabert, 48bis,

ici représentée par Madame Evelyne Etienne, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 20 décembre 2001,

laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NATEXIS-CAPE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) NATEXIS BANQUES POPULAIRES (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions.	309
2) NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, préqualifiée, une action.	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est estimé à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Mireille Klitting, née Charlot, administrateur de sociétés, demeurant à F-75014 Paris, rue Bezout, 40,

b) Monsieur François Bernardeau, administrateur de sociétés, demeurant à F-75006 Paris, boulevard Raspail, 96,
 c) Madame Evelyne Etienne, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDEI S.A., Corporate Service, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

5) Le siège de la société est fixé à L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer Madame Evelyne Etienne, préqualifiée au poste d'administrateur-délégué lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

English translation of the preceding text:

In the year two thousand one, on the twenty-first of December.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) NATEXIS BANQUES POPULAIRES (LUXEMBOURG) S.A., a company with registered office in L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse,

here represented by its managing-director Mrs Evelyne Etienne, director of companies, with professional address at 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2) NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL, a company organised under French Law, with registered office in Paris VII, rue Fabert, 48bis,

here represented by Mrs Evelyne Etienne, director of companies, with professional address at 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

by virtue of a proxy given in Paris, on December 20, 2001.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of NATEXIS-CAPE S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 15th in the month of June, at 11.00 a.m..

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended by the law of April 24, 1983, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2002.

2) The first annual general meeting shall be held in 2003.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) NATEXIS BANQUES POPULAIRES (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, three hundred and nine shares	309
2) NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A. S.A., prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	<u>310</u>

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Valuation

For registration purposes, the present capital is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-seven (1,250,537.-) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixty thousand (60,000.-) francs.

Constitutive meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - a) Mrs Mireille Klitting, born Charlot, director of companies, residing in F-75014 Paris, rue Bezout, 40,
 - b) Mr François Bernardeau, director of companies, residing in F-75006 Paris, boulevard Raspail, 96,
 - c) Mrs Evelyne Etienne, director of companies, with professional address at 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- 3) The following is appointed Auditor:
FIDEI S.A., Corporate Service, with registered office in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2007.
- 5) The Company shall have its registered office in L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
- 6) In accordance with Article 60 of the law on commercial companies and with Article 6 of the Article of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect Mrs Evelyne Etienne, prenamed, as managing-director, who may have all powers to validly bind the Company by his sole signature.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearers, said person signed together with us, the Notary, the present original deed.

Signé: E. Etienne, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 12CS, fol. 8, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen

Notaire

(01162/230/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

CARRELAGE MICHEL SCANZANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 18, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.458.

Extrait de la réunion des associés tenue en date du 24 décembre 2001

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés à la majorité de voix:

- décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euro;
 - décident d'augmenter le capital social de 105,32 Euro pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euro à 12.500,- Euro par incorporation de réserves libres;
 - décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à 12.500,- Euro représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- Euro»
- Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01104/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

RIVEPAR LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 562, fol. 87, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen.

(01179/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.

SCHUFA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6680 Merttert.

H. R. Luxemburg B 33.208.

—
Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung vom 21. Dezember 2001

Laut Auftrag der Gesellschafter beschliesst der technische Geschäftsführer:

- das Kapital von LUF in Euro umzuwandeln
- das Kapital um 105,32 Euro zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von 12.394,68 Euro auf 12.500,00 Euro heraufzusetzen durch Einbringung von freien Rücklagen.
- dementsprechend den Nominalwert der Aktien anzupassen
- dementsprechend den Absatz 5 der Satzung wie folgt zu ändern:
«Das Gesellschaftskapital beträgt 12.500,00 Euro (zwölftausendfünfhundert Euro). Es ist eingeteilt in 100 Anteile zu je 125,00 Euro (hundertfünfundzwanzig Euro).»

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01105/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

SAFE-O-TRONICS INT. INVESTMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxemburg B 44.792.

—
Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung vom 24. Dezember 2001

Laut Auftrag der Gesellschafter beschliesst der technische Geschäftsführer:

- das Kapital von LUF in Euro umzuwandeln
- dementsprechend den Nominalwert der Aktien aufzuheben
- dementsprechend den Absatz 5 der Satzung wie folgt zu ändern:
«Das Gesellschaftskapital beträgt 12.394,68 Euro. Es ist eingeteilt in 10.000 Anteile ohne Nennwert.»

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01106/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

REITSPORT DIANA, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8366 Hagen, 20, rue Randlingen.

H. R. Luxemburg B 63.599.

—
Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung vom 24. Dezember 2001

Laut Auftrag der Gesellschafter beschliesst der technische Geschäftsführer:

- das Kapital von LUF in Euro umzuwandeln
- das Kapital um 151,67 Euro zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von 17.848,33 Euro auf 18.000,00 Euro heraufzusetzen durch Einbringung von freien Rücklagen.
- dementsprechend den Nominalwert der Aktien anzupassen
- dementsprechend den Absatz 6 der Satzung wie folgt zu ändern:
«Das Gesellschaftskapital beträgt 18.000,00 Euro. Es ist eingeteilt in 720 Anteile zu je 25,00 Euro.»

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 562, fol. 93, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01107/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2002.

VILLAPPOOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.

—
STATUTES

In the year two thousand one, on the twenty-first of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VENTURE SUPPORT B.V., a company incorporated under Dutch law, with registered office in Breda, The Netherlands,

here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Breda, on December 20, 2001

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through its mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

Art. 2. The Company's object is to carry out, in Luxembourg or abroad, industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly connected with the creation, management and financing of any undertakings or companies, as well as the management and development, permanently or temporarily, of its portfolio.

In general, it may take participating interests by any means in any business, undertaking or company having a similar object or carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The company is incorporated under the name of VILLAPOOL, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.
The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6.- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros, represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by VENTURE SUPPORT B.V., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euros is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2002.

Valuation

For registration purposes, the capital is valued at five hundred and four thousand two hundred and forty-nine (504.249.-) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty-five thousand Luxembourg Francs (LUF 55.000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) Is appointed manager of the company for an indefinite period:

- HALSEY, S.à r.l., a company with its registered office in 174, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

The Company is validly bound by the sole signature of the manager.

2) The Company shall have its registered office in L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the Appearer, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VENTURE SUPPORT B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à Breda, Pays-Bas,

ici représentée par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Breda, le 20 décembre 2001.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de VILLAPPOOL, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

Art. 7. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par VENTURE SUPPORT B.V., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2002.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf (504.249,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 55.000,-).

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- HALSEY, S.à r.l., avec siège social à 174, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1941 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 34, case 10. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

A. Schwachtgen

Notaire

(01161/230/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2002.
